

À tous les citoyens de Lamarche

Tel que prescrit par l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, à titre de maire, je dépose le rapport annuel de la municipalité de Lamarche exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2022.

Rapport financier au 31 décembre 2022

La municipalité de Lamarche a terminé l'exercice financier 2023 avec un surplus de 153 234.00\$. Ce surplus est le résultat des efforts du conseil municipal pour conserver une certaine marge de manœuvre à notre organisation.

La fierté qui anime notre gouvernement municipal est de fonctionner en concertation afin d'atteindre les objectifs poursuivis

Quelques dossiers ont été réalisés grâce à une excellente collaboration de nos employés et la compréhension de nos citoyens.

Consolidation de nos réseaux d'eau potables et des eaux usées, la mise aux normes est en voie d'être complétée.

Plusieurs dossiers sont complétés à même nos ressources

-Prolongement du réseau d'aqueduc secteur Pointe-Nature : 30 000.00\$

-Bornes électriques : 50.000.00\$ (subventionné)

-Garage municipal – aménagement, terrassement et divers travaux :

85 00.00\$/ subvention de 75 000.00\$.

Nous préconisons quand il est possible de le faire, la mise à contribution de nos services à coût comparable

Rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2023 consolidé a fait l'objet d'un audit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'auditeur émet également un rapport sur le taux global de taxation de la municipalité au 31 décembre 2023; ce taux étant de 1.00\$ du 100\$ d'évaluation. Le taux global de taxation représente les revenus totaux de taxes de la municipalité (taxes foncières et de services) divisé par l'évaluation foncière moyenne de l'année. Le rapport de l'auditeur indique que « le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales ».

Conclusion

Je tiens à vous rappeler qu'une copie du rapport du maire 2023 sera expédiée à tous les citoyens de Lamarche par la poste, publié sur le site web de la municipalité et qu'une copie sera affichée dans les deux endroits prescrits par le conseil municipal. Pour toutes questions ou informations, vous pourrez contacter le bureau de la municipalité et il nous fera plaisir de vous répondre. Mes remerciements à tous les membres du conseil municipal pour leur collaboration franche et entière ainsi qu'aux employés municipaux pour leur travail assidu et le suivi des dossiers effectués.

Par Michel Bergeron, Maire

Lucien Boily, Pro-maire